



**Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick**

(Pour diffusion immédiatement)

Communiqué de presse

**La réponse du premier ministre sur la révision de la LLO
Une réponse qui n'en est pas une**

Dieppe, le 13 décembre 2022 – L'Association des aînées et aînés francophones du Nouveau-Brunswick, tout comme la SANB, est très déçue de l'annonce du premier ministre relativement à la révision de la Loi sur les langues officielles. Le premier ministre propose de créer un Secrétariat aux langues officielles sous la tutelle du ministère des Affaires intergouvernementales. On ne connaît pas encore la structure complète de ce Secrétariat, son mandat, son pouvoir et les ressources qui y seront accordées. Et en annonçant la création de ce Secrétariat aux langues officielles, le premier ministre ne se prononce pas sur les recommandations du rapport des commissaires John McLaughlin et de la juge Yvette Finn.

« La réponse du premier ministre sur la révision de la Loi sur les langues officielles (LLO) n'en est pas une. Il crée un Secrétariat sur les langues officielles pour que cette structure se penche sur les recommandations du rapport Finn et McLaughlin. Il oublie volontairement toutes les autres recommandations », souligne le président de l'AFANB Marcel Larocque.

L'AFANB avait recommandé aux deux commissaires « que les services offerts au public par les foyers de soins établis en vertu de la Loi sur les foyers de soins soient offerts dans les deux langues officielles, et ce, dans toutes les régions de santé de la province, de façon à répondre aux besoins des deux communautés de langues officielles de la province. » Plusieurs foyers de soins n'offrent pas de service en français. Un membre de l'AFANB qui habite à Fredericton a dû placer sa mère à Moncton pour qu'elle puisse recevoir des services en français. Le rapport des commissaires recommandait, entre autres, que les foyers de soins soient assujettis à la LLO. Tous les foyers de soins sont subventionnés par la province.

L'AFANB recommandait aussi que tous les services de la province offerts par des tiers, surtout les services destinés aux personnes aînées, soient accessibles dans la langue officielle de leur choix. On demandait également « que le commissaire aux langues officielles ait non seulement un pouvoir d'enquête, de présentation de rapports, de recommandations et de sensibilisation quant au respect de la LLO-NB, mais également un pouvoir de conclure des accords de conformité et de rendre des ordonnances. »

Marcel Laroque conclut « après un an d'attente, on n'a toujours pas de révision de la Loi sur les langues officielles. On a toujours dit que le statu quo est un recul. L'annonce du premier ministre d'hier n'est certainement pas un progrès pour la Loi sur les langues officielles. »

– 30 –

Pour plus d'information :
Jules Chiasson : (506) 850-6094
dg@afanb.org